



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 15 juin 2020

Unité départementale de la Gironde

Nos réf. : UD33-CRA-EH-20-330

N° S3IC : 0052.00812

Affaire suivie par : Emmanuel HERVÈS

Tél. : 05 56 24 86 43

Courriel : emmanuel.herves@developpement-durable.gouv.fr

ARIANEGROUP

rue de Touban

" Les Cinq Chemins "

33185 LE HAILLAN

Site concerné

"Les Cinq Chemins"

Rue de Touban

33185 LE HAILLAN

Objet : Visite d'inspection du 08/06/2020

Pièce jointe : rapport d'inspection

Monsieur le Directeur,

Votre site a fait l'objet d'une visite d'inspection le 08/06/2020.

Cette visite a porté sur les travaux et la mise en sécurité de la zone pyrotechnique dont vous avez cessé l'activité.

Aucun écart aux dispositions réglementaires n'a été relevé.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal de recollement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète,
Le chef de l'unité départementale de Gironde,

Olivier PAIRAUT

copie : DDTM33/SPE



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, le 15 juin 2020

Unité départementale de la Gironde

Nos réf. : UD33-CRA-20-330

N° S3IC : 0052.00812

Affaire suivie par : Emmanuel HERVÈS

Tél. : 05 56 24 86 43

Courriel : emmanuel.herves@developpement-durable.gouv.fr

Rapport de l'Inspection des Installations Classées

ARIANE GROUP

"Les Cinq Chemins"

Rue de Touban

33185 LE HAILLAN

Objet : Visite d'inspection du 08/06/2020

I - Rappel de la situation de l'établissement contrôlé

S3IC	0052.00812	Raison Sociale	ARIANE GROUP
Lieu d'exploitation	LE HAILLAN	Activité Principale	
Régime et statut	A	SIRET	692023278000
	SSB - Seuil Bas (Seveso III)	Non IED - MTD	

Date de la visite précédente :	28/11/2019	Date de la visite :	08/06/2020
Date de l'annonce de la visite :	29/05/2020	<input checked="" type="checkbox"/> programmée	<input type="checkbox"/> réactive

Mise à jour des contacts :

Personne à contacter en cas d'urgence	Fonction	Téléphone 1	Téléphone 2	Mail
FOUCARD Nicolas	Directeur			nicolas.foucard@ariane.group
ASTREINTE		0675651877		astreinte-se.sps@ariane.group
DEGEILH Marie-Cécile	Chargée projets Sécurité-Env	0557203046		marie-cecile.degeilh@ariane.group
MAINGARD Anne	Ingénieur environnement	0557206658	0642560432	anne.maingard@ariane.group
PIETRI Angélique	Responsable HSE		0644193362	angelique.pietri@ariane.group

Présentation succincte de l'installation et actualité du site :

La société ARIANEGROUP (ex AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS depuis le 1^{er} juillet 2017) conçoit, produit et commercialise sur son site du Haillan des moteurs à propergol solide et des matériaux composites pour la défense, l'espace, l'aéronautique et l'industrie.

1200 personnes sont employées. Le site fonctionne 7 jours sur 7 en continu pour certaines activités.

L'établissement est implanté dans la zone industrielle de Toussaint-Catros.

Noms des inspecteurs de l'environnement : Emmanuel HERVÈS	Noms et fonctions des personnes rencontrées lors de la visite : • BERTRAND Sébastien : Responsable Service Sécurité et Moyens de Safran Ceramics • MAINGARD , Anne : Ingénieur environnement site LHA
	Thématique : - PV de recollement de la cessation d'activité de la zone pyrotechnique

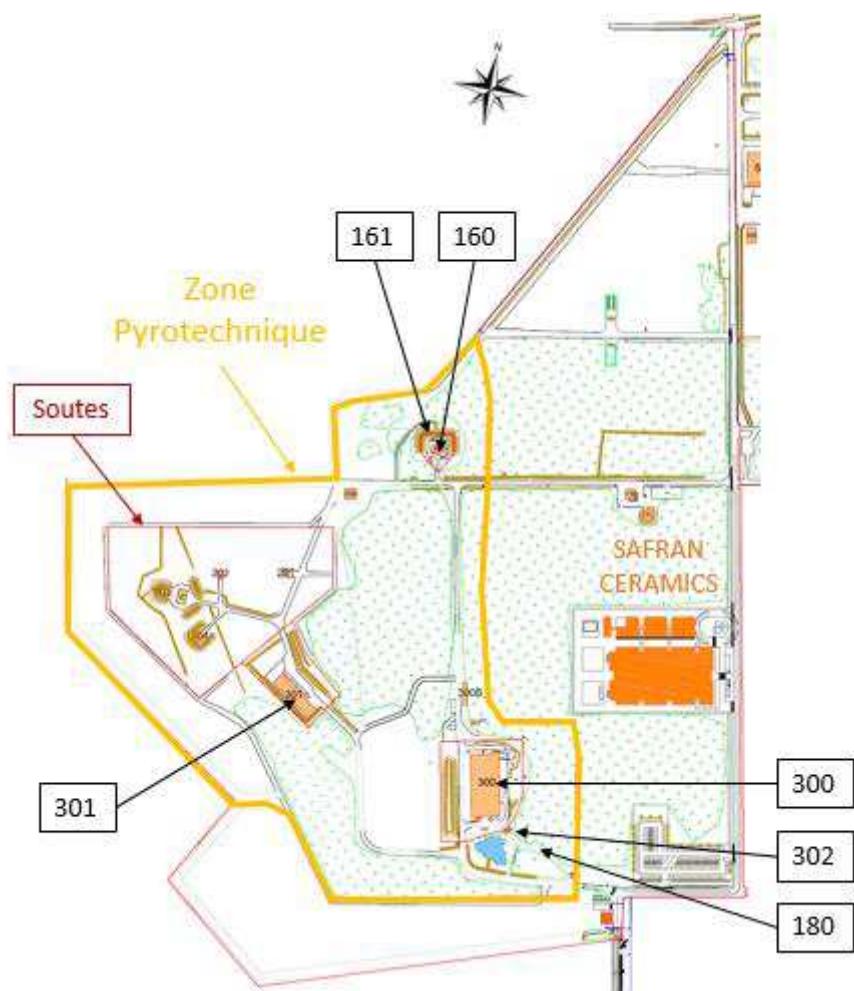
II - Inspection du jour et constats

L'objet du présent rapport est de constater la cessation d'activité de la zone pyrotechnique. Cette zone est implantée sur un terrain appartenant à SAFRAN. Sur la base de l'article R.512-39-1 du code de l'environnement, la suppression de l'activité nécessite la transmission des mesures prises ou prévues ainsi que les justificatifs afférents concernant :

- l'évacuation des produits dangereux et la gestion des déchets,
- l'interdiction ou la limitation d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Une étude historique (BURGEAP en 2009) et un diagnostic de pollution (ANTEAGROUP en 2019) ont été réalisés au droit de la zone pyrotechnique.

A) Localisation de la zone pyrotechnique



Les différents bâtiments identifiés et leurs activités sont présentés ci-après :

160 : Fabrication, essai de caractérisation de la petite pyrotechnie et destruction de déchets pyrotechniques.

161 : Stockage de matériel

180 : Bâtiment de stockage des chariots

201 : Soutes pyrotechniques

202 : Soutes pyrotechniques

203 : Soutes pyrotechniques

204 : Soutes pyrotechniques

300 : Pyrotechnie : montage, contrôle et finition de propulseurs tactiques (dégraissage, peinture, collage,...)

301 : Réception, manutention, contrôle et stockage temporaire de produits pyrotechniques

302 : Anciennement stockage de solvants, aujourd'hui stockage de matériel

B) étude historique et diagnostic de pollution

L'historique mené au sein d'ARIANEGROUP indique que le début d'exploitation des bâtiments de la zone pyrotechnique date de 1982.

Le bâtiment 300 a toujours eu le même type d'activité à savoir l'assemblage des propulseurs, ainsi que le conditionnement de propergol. Seules les techniques de fabrication et les produits utilisés ont pu évoluer. Selon l'étude historique du BURGEAP de 2009 et les informations transmises par ARIANEGROUP, le bâtiment 302 (hangar partiellement ouvert situé au sud du bâtiment 300) a servi, de façon ponctuelle, au stockage de conteneurs aériens de produits chimiques dont du trichloroéthane et des résidus de peinture. Le stockage était réalisé au droit d'un bac de rétention toujours existant.

Les bâtiments 301 et 200 à 204 ont toujours eu le même type d'activité à savoir l'expédition et le stockage de produits pyrotechniques.

Le plan d'eau présent au sud du bâtiment 300 correspondrait à une ancienne gravière présente sur le site. Cette information semble en effet cohérente avec les observations faites sur les photographies aériennes de l'IGN de 1956 et 1961 sur lesquelles les sols apparaissent remaniés à cet emplacement.

Le bâtiment 180 a toujours servi pour entreposer du matériel. Toutefois, sur la période 1987/1989 (selon étude BURGEAP de 2009), des propulseurs testés ont été stockés dans des conteneurs grillagés à l'ouest du bâtiment. Durant cette période, des propulseurs testés auraient également pu être enfouis dans les sols au nord du bâtiment. Certains ont été retrouvés à la faveur de travaux puis évacués vers des filières de traitement adaptées. Cette zone d'enfouissement est actuellement remblayée ;

Compte tenu de l'historique et des activités réalisées sur la zone pyrotechnique les principales sources potentielles de pollution sont :

- La zone d'enfouissement suspectée d'objet pyrotechnique au nord du bâtiment 180 ;
- La table de brûlage du bâtiment 160 ;
- La cuve enterrée de récupération des eaux de lavages de la table de brûlage ;
- L'ancienne cuve enterrée du bâtiment 300 (eaux de peinture) ;
- Le bâtiment 302 (stockage de produits chimiques).

C) Gestion environnementale du site

Un diagnostic de l'état des sols et des eaux souterraines au droit de la zone pyrotechnique a été réalisé en juin 2019 par la société ANTEAGROUP. Ce diagnostic complète l'étude réalisée en 2009 par la société BURGEAP qui comprenait une étude historique et des analyses des eaux souterraines mais pas d'analyse de l'état des sols.

Dix-neuf sondages au sol, trois prélèvements d'eaux souterraines et quatre prélèvements d'eau en fond de fouille ont été réalisés au cours de cette campagne 2019.

Concernant les sols et sous-sols, il a été mis en évidence une zone d'enfouissement de déchets au nord du bâtiment 180 :

Les déchets ont été observés sous un recouvrement de l'ordre de 10 cm de terre végétalisée (herbe) et sur une épaisseur variant de 0,3 à 1 m. Les déchets sont a priori de type « Déchets Non-Dangereux » et correspondent à du verre, des ferrailles, plastiques, bétons dans une matrice limoneuse-sableuse. Ils sont présents dans des proportions

relativement modérées. Aucun déchet de type « objet pyrotechnique » n'a été mis en évidence. La surface d'extension du dépôt de déchet a pu être estimée à environ 115 m².

Les analyses de cette zone ont donné les résultats suivants :

- La présence de métaux lourds (3 échantillons analysés pour ce paramètre) à des concentrations situées dans la gamme des anomalies modérées ou fortes anomalies du programme ASPITET pour les échantillons 180-S3 (0-1,1) et 180-S4 (0-0,6) ;
- La présence de traces d'hydrocarbures totaux sur 3 échantillons analysés pour ce paramètre, à des teneurs non significatives d'un impact, avec un maximum de 190 mg/kg MS ;
- La présence de traces de COHV au droit de 1 des 3 échantillons analysés pour ce paramètre (180-S3), avec 0,74 mg/kg MS de trichloroéthylène ;
- L'absence de détection des BTEX, produits explosifs (3 échantillons analysés pour ces paramètres) et perchlorates (5 échantillons analysés pour ce paramètre).

Cette zone d'enfouissement des déchets a été dépolluée par ARIANEGROUP avant la cessation. Les terres en mélange aux déchets ont été prises en charge à destination d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et transférées vers le site ADP de Saint-Jean-d'Illac. Il a été évacué 103 tonnes. Les bordereaux de suivis de déchets seront conservés par l'exploitant dès réception. Les remblais utilisés (matériaux stockés en bordure du fossé situé à l'ouest de la zone des travaux et correspondant aux déblais du fossé (stockés depuis plusieurs années en bordure de ce dernier)) ont fait l'objet d'analyses préalables et ont montré l'absence d'anomalies résiduelles au regard des échantillons prélevés et des paramètres recherchés.

En outre, il a été mis en évidence les éléments suivants pour les eaux souterraines :

Au droit des piézomètres S25B, S24B et S24, il n'a pas été constaté d'anomalies significatives pour les paramètres recherchés. Seul le plomb est dosé à une concentration supérieure à la valeur de référence disponible (limite de potabilité) en aval du bâtiment 300 (S24B) mais inférieure à la valeur de 50 µg/l (eaux brutes destinées à potabilisation). Dans les eaux prélevées en fond de fouille, il n'est pas non plus mis en évidence de problématique pour les paramètres recherchés. L'exploitant indique toutefois la présence de plomb à des concentrations supérieures à la valeur de référence disponible (limite de potabilité) au droit de la cuve de récupération des eaux de lavage du brûloir (bâtiment 160) et au droit et en aval de la zone d'enfouissement des déchets (nord bâtiment 180). Ce paramètre reste néanmoins inférieur à la valeur de 50 µg/l (eaux brutes destinées à potabilisation) excepté au point 160-S1.

Sur demande de l'inspection, l'exploitant a indiqué les détails suivants :

Les résultats des analyses de sols prélevés au niveau du point 160-S1 (teneur en plomb de 11 mg/kg) montrent qu'il n'y a pas d'impact avéré en plomb dans les sols à cet endroit. La teneur de 62 µg/l de plomb a été observée ponctuellement dans une eau de fond de fouille prélevée sans purge. Cette valeur n'est pas indicatrice d'un impact significatif dans la zone de battement de la nappe. La donnée représentative de la qualité de la nappe est l'analyse de l'eau souterraine prélevée dans le piézomètre S24 qui capte la nappe du Plioquaternaire et est situé à l'aval hydraulique de la fouille 160-S1 et du bâti.160. Les résultats de cette analyse n'indiquent pas de présence de plomb au seuil de détection de 5 µg/l. La nappe Plioquaternaire n'est donc pas impactée à l'aval du bâtiment 160. Enfin ArianeGroup rappelle que la nappe Plioquaternaire n'est pas exploitée à l'aval du site ArianeGroup. En conclusion ArianeGroup n'engage pas d'action particulière au regard de ce constat.

Gestion de l'amiante dans les bâtiments :

Sur demande de l'inspection, l'exploitant a précisé que les bâtiments restant en l'état (c'est à dire non détruits par ARIANEGROUP) seront suivis réglementairement dans le cadre du DTA par Safran Ceramics.

D) Mise en sécurité du site

Concernant l'évacuation des déchets :

Les produits dangereux mis en oeuvre dans le cadre de l'exploitation des installations seront évacués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les bordereaux de suivi des déchets expédiés dans le cadre de cette cessation seront conservés par ARIANEGROUP.

Concernant l'interdiction ou la limitation d'accès au site :

Le site est délimité par une clôture. Cette clôture est interrompue au niveau des entrées, par des portails fermés en permanence ou par une barrière surveillée.

Les locaux sont surveillés 24h/24 et le site est munie d'une détection d'intrusion renvoyée au poste de gardiennage.

Concernant la suppression des risques d'incendie et d'explosion :

L'activité de l'usine étant maintenue, les moyens de protection existants pourront être mis en oeuvre en cas d'accident lors du démantèlement. Les extincteurs des bâtiments non détruits resteront en place. De plus, l'arrêt de l'alimentation électrique limitera les sources d'ignition.

Concernant la surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

Les installations vidées ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'une pollution particulière des sols et eaux souterraines. Par conséquent, ARIANEGROUP ne prévoit pas de mettre en place des mesures particulières de surveillance des effets de ces installations dans l'environnement.

E) Inspection du jour

L'inspection des installations classées a visité les bâtiments suivants :



Emplacement Bâtiments 160 et 161



Bâtiment 201



Bâtiment 201



Bâtiment 202



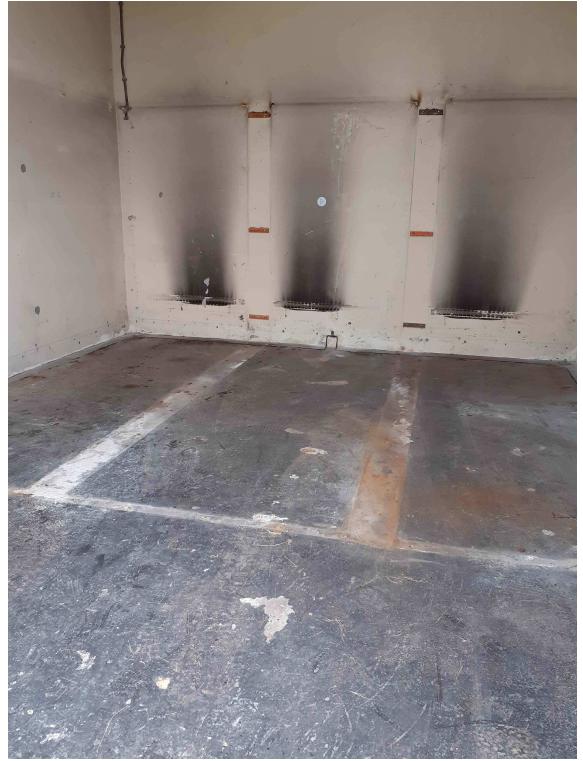
Bâtiment 202



Bâtiment 203



Bâtiment 203



Bâtiment 204

Bâtiment 204



Bâtiment 301

Bâtiment 301



Emplacement zone enfouissement déchet (près du bâtiment 180)



Emplacement bâtiment 180



Bâtiment 300

L'inspection a constaté que les bâtiments de la zone pyrotechnique étaient soit vides soit utilisés comme stockage par des éléments appartenant à Safran Ceramics.

La zone identifiée comme un enfouissement de déchets au nord du bâtiment 180 a fait l'objet d'une prospection complémentaire par safran Ceramics (voir photos ci-dessus). Il y a été découvert des déchets de même nature que ceux qui avaient déjà été trouvés. Ces déchets sont en attente d'évacuation vers des filières dédiées. En attendant, ils sont stockés sur une aire étanche et recouverts d'une bâche afin d'éviter toute lixiviation.

En outre, la mairie du Haillan a été consultée par l'exploitant, comme stipulé par l'article R 512-39-2 du code de l'environnement. Cette demande ayant été faite il y a plus de 3 mois (le 28 février 2020), l'accord tacite de la mairie pour un usage industriel de la zone pyrotechnique est acquis.

III - Conclusion de l'inspection des installations classées

Aucune pollution significative n'a été mise en évidence. Les pollutions résiduelles génèrent un risque faible, acceptable pour les personnes ou pour l'environnement, compte tenu des usages considérés. Le présent procès-verbal a été établi en application de l'article R. 512-39-3 du code de l'environnement : « *L'inspecteur de l'environnement disposant des attributions mentionnées au 2° du II de l'article L. 172-1 constate par procès-verbal la réalisation des travaux. Il transmet le procès-verbal au préfet qui en adresse un exemplaire à l'exploitant ainsi qu'au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain.* »

L'article R. 512-39-4 limite la portée de ce procès-verbal, qui ne peut être assimilé à un quitus :
« *A tout moment, même après la remise en état du site, le préfet peut imposer à l'exploitant, par arrêté pris dans les formes prévues à l'article « R. 181-45 », les prescriptions nécessaires à la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1. »* »

Ce procès-verbal doit être transmis aux collectivités territoriales en charge de l'urbanisme. **Suite à la cessation d'activité de la zone pyrotechnique, le site d'ARIANE GROUP du Haillan ne sera plus classé Seveso. Il ne sera également plus soumis aux rubriques ICPE 2793, 4210 et 4220.**

L'inspecteur de l'environnement

Emmanuel HERVÈS

Vérifié par
L'inspecteur de l'environnement

Emilie FAVRIE

Validé et approuvé par
Le chef de l'unité départementale de Gironde

Olivier PAIRAUT